

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
D E P A R T E M E N T
H E R A U L T
A R R O N D I S S E M E N T
L O D E V E**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S é a n c e d u 2 6 j u i l l e t 2 0 1 8

**Commune de
PAULHAN**

N° 2018/07/04

Date de la convocation	16/ 07/ 2018
	<u>Votes</u> : 24
Présents : 19	Pour : 24
Absents : 3	Contre : 0
Représentés : 5	Abstention : 0

L'an deux mille dix huit et le vingt six juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, BIROUSTE Pascal, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. BALLESTER Christian, BORGNAT Géraldine, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Monsieur ARNAUD Raymond à Monsieur SEBASTIAN David
- Monsieur BONSIGNORI Vincent à Madame GUERIN Audrey
- Monsieur GASC Georges à Monsieur VALERO Claude
- Madame HEREDIA Fabienne à Monsieur DUPONT Laurent
- Monsieur JAM Thierry à Madame L'HOTE Valérie

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180726-2018-07-04-DE
Date de télétransmission : 31/07/2018
Date de réception préfecture : 31/07/2018

Objet : Programme de réfection des chemins ruraux – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de réaménager certains chemins ruraux.

Il présente le programme des travaux mentionné ci-dessous d'un montant de 90 747€H.T, soit 108 896,40€ TTC.

Désignation	U	Quantités	COUT
CHEMIN DE TISSAN			
Installation et repliement signalisation provisoire	F	1	850,00 €
Mise en forme et apport de GNT	m ²	840	2 940,00 €
			3 790,00 €
SAINT MARTIN VERS LIMITE ASPIRAN			
Installation et repliement signalisation provisoire	F	1	850,00 €
Mise en forme et apport de GNT	m ²	2450	8 575,00 €
			9 425,00 €
CHEMIN DE GISSE			
Installation et repliement signalisation provisoire	F	1	850,00 €
Démolition d'une chaussée et enlèvement des déblais	m ²	4200	10 500,00 €
Préparation du support par reprofilage GNT 0/20	m ²	4200	14 700,00 €
			26 050,00 €
CHEMIN DES CAMBRIOLS			
Installation et repliement signalisation provisoire	F	1	850,00 €
Mise en forme et apport de GNT	m ²	2800	9 800,00 €
			10 650,00 €
CHEMIN DE THAU			
Installation et repliement signalisation provisoire	F	1	850,00 €
Scarification et apport de GNT	m ²	1140	3 990,00 €
			4 840,00 €
CHEMIN DE LA PENSIERE			
Installation et repliement signalisation provisoire	F	1	850,00 €
Scarification et apport de GNT	m ²	2130	7 455,00 €
Fourniture et mise en œuvre d'un bi-couche	m ²	2130	8 307,00 €
			16 612,00 €
CHEMIN SAINT FERREOL			
Installation et repliement signalisation provisoire	F	1	850,00 €
Mise en forme et apport de GNT	m ²	800	2 800,00 €
Fourniture et mise en œuvre d'un bi-couche	m ²	800	3 120,00 €
			5 920,00 €
PETIT CHEMIN DU BOUSQUET			
Installation et repliement signalisation provisoire	F	1	850,00 €
Scarification et apport de GNT	m ²	1470	5 145,00 €
			5 995,00 €
CHEMIN DE PLAN PAOUSAT			
Installation et repliement signalisation provisoire	F	1	850,00 €
Scarification et apport de GNT	m ²	1 890,00	6 615,00 €
			7 465,00 €
Montant H.T			90 747,00 €

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180726-2018-07-04-DE
Date de télétransmission : 31/07/2018
Date de réception préfecture : 31/07/2018

TVA 20%			18 149,40 €
Montant TTC			108 896,40 €

A ce titre, il indique qu'il convient de solliciter une demande d'aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de l'Hérault.

Oùï l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Hérault une aide financière la plus élevée possible,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180726-2018-07-04-DE
Date de télétransmission : 31/07/2018
Date de réception préfecture : 31/07/2018